Document generated on 07/04/2025 2:49 p.m.

Continuité

CONTINUITÉ

La CMSQ se prononce

Hélène Deslauriers

Number 24, Summer 1984

URI: https://id.erudit.org/iderudit/18641ac

See table of contents

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)
1923-2543 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Deslauriers, H. (1984). La CMSQ se prononce. *Continuité*, (24), 5–5.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 1984

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

LE CMSQ SE PRONONCE

Veiller à la préservation du patrimoine, suivre les différents projets qui le touchent et le mettent en péril, prendre position, faire des représentations, émettre des avis ou des recommandations aux promoteurs ou aux organismes concernés, tel serait la mission du CMSQ.

Le comité d'avis et de prise de position, créé en octobre 1983, s'est donné comme objectif de replacer le CMSQ au front de l'actualité dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine. En plus de répondre aux nombreuses demandes d'appui ou d'engagement qui proviennent des membres et d'organismes extérieurs, le comité entreprend de lui-même certaines études. Les membres du comité doivent, pour chaque projet, monter les dossiers, trouver le plus d'informations possible, analyser les effets prévisibles afin de déterminer le contenu de notre prise de position et la nature de l'action proposée.

Dans certains cas, des représentations écrites, adressés aux organismes concernés, suffisent pour obtenir de bons résultats. À d'autres occasions, une prise de position publique, par la voie des médias, devient nécessaire. Toutes ces actions visent cependant un même objectif: sensibiliser le public à la ressource patrimoniale et ce par une action positive et constructive. Voici quelques-uns des dossiers sur lesquels s'est penché le comité depuis l'automne.

Le Vieux-Port de Trois-Rivières

À l'automne 1983, des organismes de la région trifluvienne font campagne pour éviter que se perdent les ressources archéologiques du site où doit être aménagé ce super projet.

Le CMSQ se joint à eux et, par la voix des média, formule la demande qui suit: «*Toute intervention qui aura cours sur le site devra tenir compte de ces vestiges car les résultats d'une intervention archéologique permettraient aux responsbles du projet d'apporter à la population de Trois-Rivières, des connaissances fondamentales sur l'origine et l'évolution de la ville.*» À la suite de cette intervention, des travaux archéologiques importants ont été exécutés sur une bonne partie du site.

La maison Bonhomme-Falardeau, Sainte-Foy.

À la demande de la Commission des biens culturels, le CMSQ a donné son avis sur le projet qui visait à réaménager le site et les bâtiments en restaurant avec terrasse: «*. . . nous ne pouvons, comme organisme voué à la défense et à la sauvegarde du patrimoine, que déplorer ces mêmes circonstances et regretter de ne pouvoir obtenir une intervention douce, une conservation intégrale de l'ensemble sur un site dont la valeur exceptionnelle n'est plus à démontrer. À tout le moins, nous demandons à la Commission des biens culturels d'être très attentive à toute proposition de rechange qui pourrait se développer et même d'user de tout le poids de sa réputation et de ses pouvoirs pour favoriser la réalisation d'un projet plus approprié. . .*»

À la suite d'un moratoire décrété sur ce projet, la ville de Sainte-Foy achetait la maison et projette de la restaurer et d'y offrir des services communautaires!

Le Douglass building du Complexe Jeffery Hale, boul. Saint-Cyrille, Québec.

À la demande de la coopérative d'habitation Châteaubriand et après étude du projet de conversion de l'édifice proposé par l'organisme, le CMSQ s'est adressé à la Commission d'urbanisme de la Ville de Québec pour empêcher la démolition du bâtiment. Le propriétaire, la Société d'habitation du Québec (S.H.Q.) se prépare en effet à raser l'édifice afin d'en construire un nouveau.

La réponse de la Ville de Québec se fait attendre alors que la menace de démolition pèse toujours. . .

L'ancien palais de Justice de Québec, rue Saint-Louis, Québec.

Dans un communiqué de presse, le CMSQ a tenu à appuyer le ministère des Affaires culturelles du Québec dans sa volonté de classer l'édifice monument historique afin d'en conserver les éléments architecturaux intérieurs.

Le comité a tenu également à féliciter publiquement les créateurs de la Fondation Bagatelle pour leur projet de restauration de la propriété du même nom située sur le Chemin Saint-Louis, à Sillery. Signalons aussi le mémoire présenté à Environnement Canada, à la demande du ministère, dans le cadre de l'élaboration d'un plan stratégique qui vise à mettre en valeur le Saint-Laurent.

Le CMSQ se prépare aussi à soumettre aux autorités concernées un mémoire sur l'archéologie à Québec (étude effectuée en collaboration avec l'Association des archéologues du Québec). D'autres sujets ont été étudiés ou sont à l'étude:

— La loi des biens culturels;
— La ferme Semple, à Québec;
— Le projet Cadillac-Fairview, à Montréal;
— Les édifices de la Penmen's à Saint-Hyacinthe;
— Le monastère des Franciscaines, à Québec.

Les ressources à protéger sont nombreuses et diversifiées: édifices anciens, sites archéologiques, documents d'archives, paysages culturels, etc. Et le territoire est bien vaste. . . Sans un concours accrû des membres du CMSQ, des individus sensibilisés à ces problèmes et des organismes locaux, nous ne réussirons pas à convaincre les différents acteurs de la nécessité et de l'intérêt de notre action. ■

Hélène Deslauriers

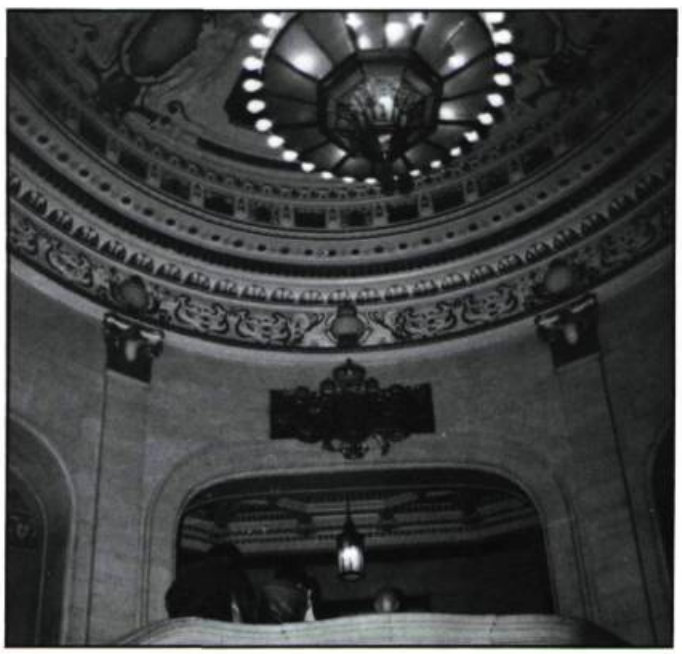

Vue de l'intérieur de l'ancien palais de justice de Québec.